



COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018
8H30 - 12H30 / AMPHITHÉÂTRE DGAC



Ministère de la Transition Écologique et Solidaire



www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

Synthèse du « Groupe de Travail collaboratif »

• Composition des membres du groupe :

- **DGDDI** (Douanes),
- **DGAC**, (Direction Générale de l'Aviation Civile)
- **FNAM** (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande),
- **Paris Aéroport** (ADP),
- **UAF** (Union des Aéroports de France),
- Compagnie aérienne **Air France**
- **DPAF Roissy- CDG**,
- **DCPAF**

Les travaux et réflexions du groupe de « *travail collaboratif* » visaient à envisager les diverses évolutions d'une détection en amont des « *passagers indisciplinés* », afin de mettre en place une action conjointe des différents acteurs et partenaires sur les plateformes aéroportuaires et permettre ainsi de :

- **mieux détecter le phénomène**, pour pouvoir y répondre de manière plus pragmatique et plus efficace,
- **déterminer les critères d'information** (instauration d'une véritable chaîne d'alerte),
- **envisager la mise en place éventuelle d'un protocole (ou d'une charte)** pour l'ensemble des acteurs impliqués.

Rappels sur la définition du PAXI

- le ***passager énervé*** concerne une personne qui se trouve dans un état d'agitation, suite aux contraintes générés par le stress avant un vol aérien,
- le ***passager indiscipliné*** vise celui dont l'attitude est une contestation des mesures de sûreté nécessaires, mises en place pour pouvoir prétendre à accéder à ce vol.

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

La « non performance opérationnelle »

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

Pour mémoire les niveaux de gradation des *passagers indisciplinés* se répartissent comme suit :

- Niveau 1 : *le comportement verbal déplacé ou agressif*
- Niveau 2 : *le début d'un comportement physique déplacé*
- Niveau 3 : *les voies de faits ou violences exercées*
- Le niveau 4 faisait l'objet pour l'IATA ou l'OACI d'un **comportement particulier spécifique**, puisque visant **la tentative d'introduction dans le poste de commande** et le cockpit pour s'emparer de l'appareil.

La détection des PAXI

les difficultés liées à la consommation d'alcool

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

La **Douane** précisait que le Code Général des Impôts prévoyait une exonération de l'accise (*ensemble des impôts indirects frappant certains produits de consommation*) et de la TVA à l'export.

La réintroduction pour la revente est interdite, mais rien n'est précisé quant au lieu de consommation. Un passager achetant une bouteille d'alcool en « *duty-free* » peut la consommer à sa guise en tout lieu et à tout moment.

Cette piste un temps envisagée et débattue au sein du groupe de travail n'aboutit donc pas.

Les aéroports devront être invités à rappeler aux tenanciers de débits de boissons leurs obligations en matière de prévention de l'ivresse publique.

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

Plusieurs facteurs ont été répertoriés:

- **l'importance économique du commerce d'alcool (1)**
- **la non corrélation entre achat et consommation à bord, (2)**
- **le code des douanes (3) cas « duty-free »**
- **la distribution d'alcool gratuite (4),**
- **impossibilité matérielle d'établir un seuil de risque (5)**

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

L'Engagement de « *bonne conduite* »

Sur la base de signes précurseurs, la transformation d'un passager PAX en PAXI, s'articule autour d'axes de prévention:

- **vente d'alcool en boutique,**
- **consommation d'alcool dans les débits de boissons (ou les salons dédiés).**

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

Les autres sources d'irritabilité

Sur un total de **4 milliards de PAX** annuels au cours de l'année écoulée, **1400 vols et 10 000 cas de PAXI** avaient été recensés.

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

Les difficultés les plus fréquemment citées
concernent :

- **la signalétique insuffisante,**
- **les retards,**
- **les informations en temps réel,**
- **les correspondances courtes,**
- **les surcoûts liés au transport (bagages excédentaires ou hors format, attribution de sièges, réimpression de documents...),**
- **les mesures de sûreté vécues comme injustes, discriminatoires ou « d'opportunité ».**

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

Les réponses juridiques existantes

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr



DSAC

Les pouvoirs du commandant de bord

L'article L.6522-3 du code des transports fixe les pouvoirs du commandant de bord

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr



DSAC

Le **commandant de bord** peut donc débarquer l'un des passagers ou un membre d'équipage, mais uniquement pour les raisons évoquées ci-dessous :

- Un **danger pour la sécurité** : par exemple un membre d'équipage ou un passager en état d'ébriété ou très agité ; il n'est pas rare que des passagers ayant proférés des menaces contre l'équipage soient contraints de quitter l'appareil, y compris lorsque le vol a commencé (nous avons en mémoire le cas de vols procédant à des atterrissages prématurés pour débarquer des passagers).
- Un **danger pour la santé** : lorsque par exemple un passager est manifestement malade ou pas en état de voyager sans un accompagnement médical.
- Un **danger pour la salubrité** : c'est aussi le cas du passager en état d'ébriété.
- Un **danger pour le bon ordre à bord de l'aéronef** : des commandants de bord ont ainsi pu demander le débarquement de passagers faisant l'objet d'une mesure d'expulsion du territoire et de leur escorte en raison du fait que cette expulsion ne se passait pas correctement.

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

Les évolutions réglementaires souhaitées

Il est rappelé, la nécessité face au phénomène croissant des passagers indisciplinés, de **l'application de textes spécifiques adaptés** (amende significative prononcée dans le cadre d'une sanction administrative appropriée et adaptée pour des récidivistes ou les auteurs d'infractions pénales peu graves, la possibilité d'une interdiction d'accéder aux aéronefs et de prendre un vol, dans des conditions qui restent à définir).

Certaines attentes s'avèrent « incontournables » afin qu'une réglementation permettant des sanctions « souples » (sanction administrative), soit une arme efficace. (cf. **conclusion des travaux du groupe « juridique »**).

Une orientation souhaitée consisterait à mettre en place de véritables sanctions administratives contraignantes (avec effet pécuniaire dissuasif) associé à une interdiction de vol ou de paraître sur les plateformes aéroportuaires, plutôt qu'une sanction pénale possible et existante, mais souvent peu appliquée. (cf. travaux du groupe juridique)

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

Les autres mesures à envisager :

- *La mise en place d'une chaîne d'alerte*
- *Les actions transversales entre services sur un aéroport*
- *Les moyens d'action à mettre en œuvre pour ces actions*

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

Identifier les PAX qui risquent de s'énerver en vol **et les empêcher** si la situation venait à se dégrader, **de prendre le vol envisagé.**

Il appert ainsi judicieux de mettre en place une « **chaîne d'alerte** » **au niveau des différents contrôles de sûreté**, même si ceux-ci ne sont pas d'une intensité uniforme au niveau des différents aéroports.

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

Définition d'un guide des bonnes pratiques

La possibilité de pouvoir développer un « ***guide des bonnes pratiques*** » dont la diffusion resterait à préciser (information par message, distribution de « flyers », etc..) sur des vols ciblés de certaines compagnies aériennes ou des incidents sont recensés.

Si le « ***guide de bonnes pratiques*** » constitue un moyen et un atout pour l'ensemble des partenaires aéroportuaires, il convient de s'interroger sur les moyens de sa diffusion (panneaux informatiques, rappel des consignes, information des règles en vigueur -mesures de civisme, mesures sanitaires) à bord d'une emprise aéroportuaire et d'un aéronef, lors de l'achat du billet, avec en plus un rappel des consignes à bord des aéronefs par les personnels navigants commerciaux.

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

But recherché :

- 1. la mise en œuvre des circuits aéroportuaires avant vol***
- 2. la préconisation d'une sensibilisation des points « forts »***
- 3. les moyens de communication*** (extrêmement importants)

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

Les difficultés de réalisation

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

La difficulté de définir une chaîne d'alerte précise et fiable pour les cas intermédiaires, se précise, ceci pour plusieurs raisons :

- **difficulté à *identifier la destination*** - donc l'équipage à informer - **d'un passager** sauf à l'interpeller et exiger la production de la carte d'embarquement sans être légitime pour cela,
- **difficulté à *convaincre un opérateur*** d'interrompre sa mission pour signaler un fait dont la gravité peut être contestable,
- **priorité de la « *chaîne interne* »** devant une chaîne plus générale à réserver aux cas graves,

Les pistes à envisager

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

Aucun signalant – sauf « **forces de l'ordre** » - n'a le pouvoir effectif d'empêcher l'accès à l'avion, excepté le **commandant de bord ou son représentant**.

En cas de contestation face à un refus de vente ou de vente d'alcool, le dernier mot n'appartient pas au primo-déclarant. *Ceci peut atténuer la motivation à signaler un fait, d'autant qu'un signalement n'entraîne pas ipso facto une interdiction d'embarquement, effet d'autant plus démotivant, si la décision d'embarquement est prise immédiatement et connue du signalant.*

Il s'avère délicat d'édicter des mécanismes linéaires et clairement définis, mais une tendance se dessine visant à mettre en place des :

méthodes de sensibilisation et d'incitation.

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

Peuvent aussi contribuer à cette prévention :

- une sensibilisation par les « **airport helpers** »,
- des **chartes** proposées aux débitants de boissons,
- une **sensibilisation généralisée** aux porteurs de TCA en contact avec les passagers,
- **une meilleure diffusion des numéros d'alerte**, voire la mise en place d'un numéro unique comparable au 3117 de la SNCF.

COLLOQUE

PASSAGERS INDISCIPLINÉS - LES AVANCÉES

PARIS, JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE



Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

DSAC

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Direction générale de l'Aviation civile
Direction de la sécurité de l'Aviation civile

50, rue Henry Farman 75720 Paris cedex 15 - Tél. : 01 58 09 43 21 - Fax : 01 58 09 43 38

www.ecologique-solidaire.gouv.fr



Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr



DSAC